



Rapport de la registraire et chef de la direction

Justification en ce qui concerne l'intérêt public : Le présent rapport garantit au public que l'Ordre fonctionne efficacement et aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance. Il soutient une gouvernance efficace par la promotion de la transparence et de la responsabilité, en détaillant les activités entreprises au cours du premier trimestre de 2025 (de janvier à mars 2025).

Présenté par : Linda Lacroix, EAO/OCT, registraire et chef de la direction

Introduction

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport de la registraire pour le premier trimestre de 2025, qui met en lumière les travaux entrepris par l'Ordre au cours de cette période.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de nos activités à l'appui de l'avancement du plan stratégique, lesquelles s'articulent autour de nos objectifs.

Premier objectif : Mettre en œuvre des processus responsables et souples pour accorder aux pédagogues l'autorisation d'enseigner dans les salles de classe de l'Ontario.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- les gains d'efficacité réalisés pour faire progresser la certification des enseignants formés à l'étranger ainsi que des postulants de l'Ontario et des enseignants qui présentent une demande en vertu de la *Loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre*;
- les processus de certification et d'agrément qui ciblent les besoins en matière d'enseignants de langues autochtones, de langue française et d'éducation technologique.

Développement de la nouvelle demande d'inscription en ligne et échéancier

Le personnel de l'Ordre travaille avec Deloitte pour développer une nouvelle plateforme de demande d'inscription en ligne. Nous exploitons l'automatisation afin de rationaliser les éléments du processus de demande pouvant être mis en œuvre avant le lancement. Il s'agit notamment de technologies liées à l'intelligence documentaire qui permettent d'obtenir des documents corrects pour prouver l'identité. Le lancement de la nouvelle plateforme de demande en ligne est prévu pour le lundi 6 octobre 2025.

Agrément des programmes de formation à l'enseignement d'une langue autochtone

Le personnel continue de travailler auprès des établissements autochtones et de l'Indigenous Advanced Education and Skills Council (conseil autochtone pour l'éducation et les compétences avancées) pour discuter de l'efficacité du processus d'agrément des programmes de formation à l'enseignement d'une langue autochtone. À la suite du Colloque national sur l'éducation autochtone, qui s'est tenu à l'automne 2024, notre personnel a participé pendant l'hiver à deux séances du forum national animées par l'Indigenous Institutes Consortium. Elles étaient axées sur l'augmentation du nombre d'enseignants issus des Premières Nations et d'enseignants inuits et métis. Plus précisément, le



personnel de l'Ordre a partagé son expertise en matière de certification ainsi que des informations sur les voies d'accès pour l'obtenir.

Deuxième objectif : Communiquer les normes de la profession enseignante aux enseignants et les responsabiliser à cet égard.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'incitation des membres à participer à l'établissement de normes professionnelles qui reflètent la situation actuelle de l'enseignement dans les salles de classe de l'Ontario;
- la mise à jour des recommandations professionnelles pour appuyer le professionnalisme.

Nouvelle recommandation professionnelle intitulée *Aborder la haine et la discrimination*

Le thème de notre nouvelle recommandation professionnelle est la lutte contre la haine et la discrimination.

Nos recommandations professionnelles fournissent de précieux conseils sur les questions qui importent le plus à nos membres et regorgent de renseignements pratiques pour les aider à mieux comprendre les normes juridiques, éthiques et professionnelles qu'ils doivent respecter dans le cadre de leur pratique quotidienne.

Cette nouvelle recommandation s'accompagne, pour la première fois, d'une série d'études de cas. Basées sur des affaires réelles, les études de cas constituent une ressource pertinente pour les conseils scolaires et les écoles. Elles sont conçues pour fournir des exemples de la manière d'aborder les actes de haine et de discrimination en y réagissant de façon appropriée. Les études de cas seront publiées en tant qu'annexe au mois d'août.

La recommandation et les études de cas ont reçu l'approbation du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation à sa réunion du 14 mai. Le comité a eu l'occasion de comparer le contenu de la recommandation et des études de cas à un ensemble de principes directeurs qui définissent le type de contenu qui peut ou ne peut pas être inclus dans les recommandations professionnelles.

Les principes directeurs précisent que les recommandations doivent :

- servir l'intérêt public en protégeant les élèves de l'Ontario;
- aborder les questions pertinentes;
- fournir une orientation et des conseils à la profession enseignante;
- s'aligner sur notre rôle réglementaire unique;
- s'inscrire dans nos objectifs législatifs (le cas échéant);
- laisser une marge de manœuvre pour l'évolution future et la révision continue;
- appuyer notre plan stratégique en :
 - soutenant les objectifs stratégiques;
 - modélisant les catalyseurs;
 - donnant aux membres un point de départ pour apprendre.



En revanche, les principes prévoient que les recommandations ne peuvent pas :

- être de nature politique;
- fournir un commentaire social;
- être considérées comme le dernier mot sur un sujet donné.

La recommandation professionnelle et les études de cas fournissent aux enseignantes et enseignants un point de départ pour examiner et traiter la haine et la discrimination, y compris les préjugés inconscients. Elles soulignent également les responsabilités professionnelles et légales de tous les membres de la profession enseignante en Ontario.

La recommandation sera lancée plus tard ce mois-ci, et la stratégie d'engagement – et la distribution à nos plus de 228 000 membres – sera mise en œuvre tout au long de l'année.

Examen cyclique des recommandations professionnelles

Nous nous sommes engagés à assurer la pertinence et l'exactitude de nos [recommandations professionnelles](#). Notre personnel a entamé un examen préliminaire de la recommandation intitulée [La sécurité dans les milieux d'apprentissage : une responsabilité partagée](#), dont la dernière mise à jour date de 2016. Les conseils prodigués visent à aider nos membres à réfléchir sur leur pratique afin qu'ils puissent maintenir leurs connaissances et leurs compétences à jour et prendre des décisions responsables concernant la sécurité des élèves.

Mise à jour sur la révision des normes de la profession enseignante

Au cours du premier trimestre de 2025, nous avons continué à mener des recherches en vue de la révision des normes professionnelles. En février, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a reçu un rapport d'étape traitant des grands thèmes qui sont ressortis de l'analyse des consultations menées auprès de plus de 3 000 membres de la profession et du public. Les perspectives recueillies suggèrent que les normes actualisées devraient :

- faire en sorte que les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité sont respectés;
- refléter la situation actuelle de la profession; et
- évoquer leur capacité à s'adapter au paysage éducatif en évolution.

Les participants ont également souligné la nécessité d'offrir aux membres de la profession et du public des possibilités plus cohérentes d'interagir avec les normes professionnelles, en faisant valoir qu'une sensibilisation accrue pourrait favoriser une culture de responsabilité au sein de la profession enseignante.

Au deuxième trimestre, le personnel continuera à synthétiser les données et à formuler des recommandations pour les prochaines étapes du processus de révision.



Mise en œuvre des mesures de conformité au programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel

Depuis novembre 2024, nous nous sommes engagés dans une campagne de communication intensive concernant l'obligation de suivre le programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel (le «programme»). Nous avons informé nos membres de l'importance de réussir le programme et de notre obligation de suspendre les certificats des membres qui n'auront pas terminé le programme avant 23 h 59 le 1^{er} juillet 2025.

La campagne de communication comportait les éléments suivants :

- la publication de mises à jour sur notre site web, dans le dossier en ligne des membres et sur les réseaux sociaux;
- l'envoi direct de courriels et de lettres aux membres concernés;
- des avis aux conseils scolaires les informant de leurs employés membres qui n'ont pas encore suivi le programme;
- des webinaires à l'intention des employeurs; et
- des notes de service à l'intention de nos partenaires en éducation.

Où nous en sommes à présent

Notre campagne de communication a donné des résultats positifs : 99 % des membres sont en conformité avec l'exigence de suivre le programme et plusieurs conseils scolaires ont atteint un taux de conformité de 100 %. Par ailleurs, nous avons donné aux membres et aux postulants la possibilité de demander des mesures d'adaptation pour suivre le programme, au besoin, auprès du Centre canadien de protection de l'enfance, l'organisme responsable d'administrer le programme.

Le 1^{er} mai 2025, soit 60 jours avant l'entrée en vigueur des suspensions administratives, nous avons envoyé des avis aux membres qui n'avaient toujours pas réussi le programme, leur rappelant qu'ils ont l'obligation de le suivre.

Après le 1^{er} juillet 2025 :

- Le certificat d'enseignement des membres qui n'auront pas réussi le programme sera suspendu administrativement. Leur statut au tableau public sera changé pour «Suspendu administrativement».
- Les membres dont le certificat a été suspendu ne pourront plus enseigner dans le système scolaire financé par les fonds publics de l'Ontario jusqu'à ce qu'ils redeviennent membres en règle en suivant le programme avec succès et en payant des droits de remise en vigueur de 130 \$.
- Les employeurs recevront une liste des membres à leur service qui ont été suspendus pour les aviser que ceux-ci ne sont plus autorisés à enseigner.

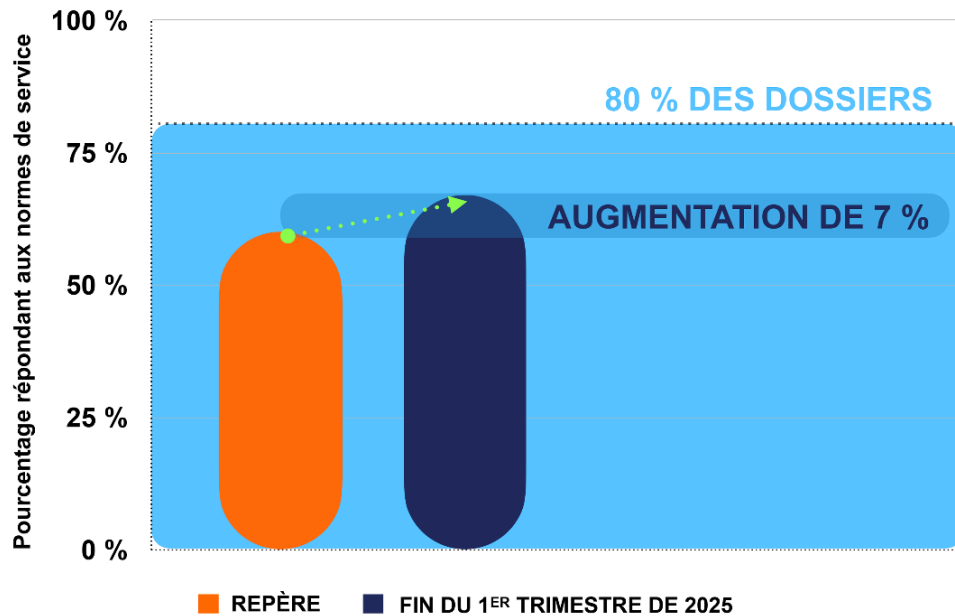
Notre objectif est toujours de favoriser le respect de cette obligation et non de suspendre des certificats. Nous visons un taux de conformité de 100 % avant la date limite de suspension.



Troisième objectif : Réagir de manière efficace et proportionnée aux allégations de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité, qu'elles soient confirmées ou non.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- l'analyse améliorée des données visant à évaluer les risques;
- les modifications législatives et réglementaires continues qui favorisent l'efficacité et l'intérêt public;
- les processus internes qui permettent de gagner en efficacité et d'améliorer l'équité des procédures.



En ce qui concerne les suspensions provisoires, nous nous sommes fixé comme objectif de respecter la norme de service de 90 jours pour 80 % des dossiers d'ici le 31 décembre 2025. La période visée de 90 jours commence à partir du moment où nous sommes avisés d'allégations concernant la conduite d'un membre jusqu'à la date à laquelle la registraire autorise un enquêteur à demander une suspension provisoire de l'autorisation d'enseigner du membre devant le comité décisionnel des présidents¹.

En ce qui concerne les 15 dossiers les plus récents traités au premier trimestre de 2025, la norme de service a été respectée dans 67 % des cas. Il s'agit d'une augmentation de 7 % par rapport au trimestre précédent.

¹ Ce délai est plus court que tout délai d'enquête prévu par la loi, mais il reflète notre engagement à protéger les élèves et l'intérêt public. Dans les 90 jours, nous devons examiner le dossier, recueillir les preuves, interroger les témoins et rédiger une note de service complète à la satisfaction de la registraire. Le délai de 90 jours représente un équilibre raisonnable entre la protection des élèves et l'équité procédurale, tout en assurant que le comité décisionnel des présidents dispose de suffisamment d'informations pour prendre une décision opportune, mais en toute connaissance de cause.

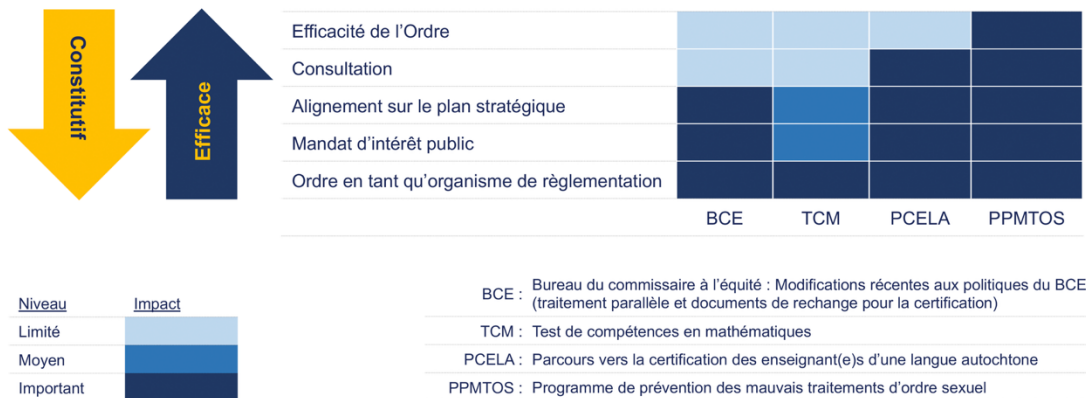


Quatrième objectif : Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation.

Notre travail dans ce domaine souligne :

- notre mandat en tant que cadre de nos interactions avec les intervenants;
- notre présence en tant qu'organisme de réglementation de l'enseignement en Ontario.

Objectif 4 Tenir un rôle clair et indépendant au sein du système d'éducation



Nous avons établi un indicateur clé de performance (ICP) observable qui vise à assurer qu'au moins trois des cinq indicateurs² sont pleinement satisfaits pour chaque projet figurant dans le tableau. Pour ce trimestre, trois des quatre projets ont atteint cet objectif.

Bien que nous ne répondions pas à cette exigence par rapport au TCM, ce projet constitue une exigence gouvernementale, ce qui reflète la nuance de notre rôle au sein du système d'éducation.

Sondage *Regard sur l'enseignement*

Au premier trimestre, notre équipe du sondage a entamé la dernière phase du projet *Regard sur l'enseignement 2024* en rapportant les résultats du sondage d'abord dans le sommaire de gestion et ensuite dans le rapport final. L'Unité des communications a dirigé l'élaboration

² Notre capacité à maintenir un rôle clair et indépendant peut être évaluée selon la mesure dans laquelle nous répondons aux critères suivants dans notre travail :

1. Rôle en tant qu'organisme de réglementation : Nous sommes correctement positionnés en tant qu'organisme de réglementation de l'enseignement de la province.
2. Mandat d'intérêt public : Les demandes qui nous sont adressées ainsi que celles que nous initions sont conformes à notre mandat d'intérêt public.
3. Alignement sur le plan stratégique : Notre participation au projet s'inscrit clairement dans le cadre de notre plan stratégique.
4. Consultation : Nous avons veillé à ce qu'une consultation approfondie, réfléchie et authentique soit menée auprès des partenaires concernés dans le cadre du projet.
5. Efficacité : Nous sommes positionnés en tant que décideur relativement à notre mandat dans le contexte du projet.



des deux documents avec le soutien de l'équipe de la haute direction, de l'équipe du sondage et de consultants externes.

Le conseil a reçu le sommaire de gestion à sa réunion du 20 mars 2025. Le 17 avril, nous avons publié le rapport final et une annexe partielle sur notre site web et, le 30 avril, nous y avons joint l'annexe supplémentaire. Dans son ensemble, le rapport présente les données collectées dans le cadre du sondage accompagnées d'indicateurs clés sur les données d'inscription, dont les taux d'attrition, et d'autres tendances pour la période allant de 2023 à 2024.

Enfin, au cours du premier trimestre, notre équipe du sondage a examiné les leçons tirées de la réalisation du projet en 2024 et a élaboré le plan pour le sondage de 2025. Nous avons mobilisé plusieurs ressources externes pour le sondage et avons officiellement lancé le projet de 2025 en mars dernier.

Les objectifs du sondage *Regard sur l'enseignement* 2025 sont semblables à ceux de 2024 et nous suivons une approche similaire. Nous organisons des groupes de discussion avec les principaux décideurs du système d'éducation ainsi qu'avec des membres de la profession. L'objectif de ces séances est de proposer des améliorations au sondage de 2025 et de recueillir des opinions sur les façons de modifier le sondage afin de collecter des données qui portent spécifiquement sur les nouveaux enseignants et les enseignants au service d'un conseil scolaire de langue française.

Selon l'échéancier du projet pour 2025, le sondage sera lancé à la mi-août. Ce lancement anticipé permettrait de publier le rapport plus tôt dans l'année et, éventuellement, de mieux soutenir les décideurs du système d'éducation pour planifier l'année scolaire 2026-2027.

Panorama de l'Ordre

État d'avancement de l'élaboration des ICP

Lors de la réunion du conseil du 20 mars, j'ai inclus dans ma présentation un aperçu de deux ICP qui seront ajoutés à mon rapport trimestriel. Ils figurent ci-dessus et ont été mis à jour pour montrer nos progrès continus.

Notre équipe de direction continue de développer ces indicateurs afin de faire état au conseil des progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs, en plus des autres données fournies. L'objectif est de nous concentrer sur les indicateurs qui montrent la performance au niveau des «résultats» et de l'«impact». Ce n'est pas une mince affaire. Toutefois, je crois que ce travail minutieux fera la différence pour le conseil dans son rôle de surveillance de la gouvernance.

Nous continuerons à ajouter des ICP jusqu'à la fin de l'année et au début de l'année prochaine, à mesure que nous affinerons le travail de fond nécessaire pour les rendre possibles. Nous fournirons plus de renseignements à ce sujet dans les prochains rapports.



Interactions avec le Service à la clientèle

Au premier trimestre de 2025, le Service à la clientèle a assisté 40 347 personnes à l'aide de divers moyens de communication. Les statistiques du premier trimestre de 2025 montrent une augmentation de près de 50 % des interactions par rapport à la même période en 2024.

Nous continuons à compiler les éloges et les préoccupations alors que nous nous préparons à mettre en place une enquête sur la satisfaction des clients. Le Service à la clientèle a récemment lancé la première phase du projet Omnichannel, qui est un nouveau logiciel de centre d'appels doté de capacités actualisées en matière de rapports. Une fois entièrement déployé, l'Omnichannel fournira un ensemble d'outils permettant un suivi rigoureux de la satisfaction des clients.

Politique d'utilisation de l'IA

Nous avons récemment approuvé une politique d'utilisation de l'IA pour le personnel qui régit l'application des technologies de l'IA sur la base de principes directeurs fondamentaux établis en collaboration avec plusieurs divisions. Nous envisageons de mettre en œuvre cette politique à l'échelle de l'organisme ainsi que d'offrir une formation spécifique sur l'IA qui permettra de sensibiliser le personnel à son utilisation au sein de l'organisme. L'Unité de la technologie de l'information explore actuellement plusieurs cas d'utilisation qui adhèrent à ces principes dans le but d'améliorer l'efficacité dans des domaines clés dont les Services aux membres et les Enquêtes et la conduite professionnelle.

En outre, nous exploitons un système fermé appelé «Microsoft Copilot» avec 40 utilisateurs de différentes divisions pour explorer les avantages de l'utilisation d'un agent conversationnel et optimiser les activités quotidiennes.

Au deuxième trimestre, notre priorité demeure de comprendre les avantages tirés des cas d'utilisation pilotés par les Services aux membres et les Enquêtes et la conduite professionnelle, ainsi que de Microsoft Copilot.

Optimisation de la gouvernance

En 2022, notre conseil est passé à un nouveau modèle de gouvernance, ce qui a nécessité une révision complète du cadre législatif et du cadre de surveillance de l'Ordre. Cette transition a été réussie grâce au travail acharné des membres du conseil et des comités, des membres suppléants et des membres du personnel, qui ont collaboré pour assurer le succès du lancement. Ce modèle a depuis été reconnu comme étant à la pointe du secteur et conforme aux meilleures pratiques en matière de gouvernance. Toutefois, comme pour tout changement systémique, il est possible d'en évaluer la mise en œuvre et de l'optimiser. Depuis la transition, notre personnel vise l'amélioration continue et continuera de le faire au cours des prochaines années. Le conseil aura l'occasion de soutenir la priorisation et l'identification d'activités liées à ses responsabilités en matière de gouvernance et recevra des mises à jour périodiques sur ce travail.

Modifications à venir au rapport de la registraire

Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, plusieurs modifications ont été apportées au rapport de la registraire au cours de l'année écoulée afin de veiller à son alignement sur les objectifs stratégiques de l'Ordre. La deuxième phase de ce travail consiste à examiner la



meilleure façon de fournir des statistiques sur l'Ordre dans le présent rapport de manière à les faire concorder avec le rôle de surveillance et de gouvernance du conseil. Au cours du dernier trimestre, nous avons travaillé avec Governance Solutions Inc. pour identifier les meilleures pratiques concernant le type et les sources de statistiques. Notre objectif est d'assurer que le rapport reste utile et cadre avec la fonction de gouvernance du conseil en mettant en évidence les données tendanciennes plutôt que les données opérationnelles ponctuelles. Ces travaux se poursuivront au deuxième trimestre et les résultats seront communiqués au conseil suivant leur achèvement.

Conclusion

J'espère que ces informations vous seront utiles dans l'exercice de vos fonctions de gouvernance.

Linda Lacroix, EAO/OCT
Registraire et chef de la direction

Pièce jointe

- Annexe A – Statistiques trimestrielles



Annexe A – Statistiques du premier trimestre

Services aux membres

Au premier trimestre de 2025, le Service à la clientèle a assisté 40 347 personnes à l'aide de divers moyens de communication. Voici la ventilation par moyen de communication :

Appels téléphoniques : 24 561
 Courriels : 7 657
 Fonction de rappel : 7 757
 Appels sortants priorités : 139
 Réception : 88
 Médias sociaux : 16
 Séances de sensibilisation : 129

Au premier trimestre, 32 561 personnes ont obtenu de l'aide d'un adjoint du Service à la clientèle le même jour qu'elles ont contacté l'Ordre.

Nouveaux membres par type de certificat

Type de certificat	T1
Certificat de qualification et d'inscription <ul style="list-style-type: none"> • Anglais • Français 	856 111
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties) <ul style="list-style-type: none"> • Anglais • Français 	61 92
Certificat de qualification et d'inscription transitoire <ul style="list-style-type: none"> • Anglais • Français 	1 949 69
TOTAL	3 138

Nous avons certifié plus d'enseignants au cours du premier trimestre de 2025 qu'au cours de n'importe quel trimestre de 2024. Parmi les certificats de qualification et d'inscription délivrés au premier trimestre de 2025, 58 % (562) l'ont été à des enseignants formés à l'étranger.

Délai moyen de certification par type de postulant (T1)			
Type de postulant	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025
Ontario	0 jour civil 0 jour ouvrable	0 jour civil 0 jour ouvrable	0 jour civil 0 jour ouvrable
Mobilité de la main-d'œuvre	12 jours civils 7 jours ouvrables	12 jours civils 8 jours ouvrables	10 jours civils 7 jours ouvrables
Étranger	40 jours civils 25 jours ouvrables	26 jours civils 18 jours ouvrables	29 jours civils 20 jours ouvrables



Le délai moyen de certification représente le nombre de jours entre la date de réception de tous les documents exigés par l'Ordre à la satisfaction de la registraire et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Au cours du premier trimestre de 2025, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre est resté stable et n'a pas dépassé le délai de 30 jours ouvrables prévu par la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire*. Au cours de cette même période, le délai moyen de certification des pédagogues formés à l'étranger est demeuré stable également. Certains dossiers de pédagogues formés à l'étranger ont été reçus avant 2024 et ont donc été traités dans le délai de «120 jours ou tous les efforts possibles». Toutefois, plus de 60 % des examens de demandes reçues après le 2 janvier 2024 ont été réalisés dans un délai de 60 jours ouvrables, comme le prévoit le Règlement de l'Ontario 271/09 sur les pratiques d'inscription équitables.

Statistiques sur les membres

Statut	Le 31 mars 2025	Le 31 mars 2024
Certificats annulés	265	265
Annulations – Démissions	3 032	3 152
Certificats expirés	22 427	21 460
Membres en règle	232 925	232 098
Certificats révoqués	510	492
Certificats suspendus	3	12
Suspensions provisoires	91	88
Membres inactifs	253 013	251 285
Total	512 266	508 852

Normes d'exercice et agrément

Formation à l'enseignement

Décisions d'agrément (T1 2025)

Renouvellement de l'agrément sans condition

Queen's University

- Multi-session consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language [Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen avec accent mis sur le French as a Second Language]

Modification de la période d'agrément

- **Ontario Tech University** – Période d'agrément prolongée du 29 novembre 2025 au 29 novembre 2026
- **Brock University** – Période d'agrément pour tous les programmes ajustée au 23 mai 2027



Agrément de cours menant à une qualification additionnelle (QA) de janvier à mars 2025

Cours menant à une QA soumis à l'agrément : 78

Cours menant à une QA ayant obtenu l'agrément : 51

Examens de la gouvernance réalisés : 1

Demandes dans le moteur de recherche «Trouver une QA» de janvier à mars 2025

Nombre total de demandes reçues : **116** (96 en anglais, 20 en français)

Nature des demandes

- Demandes de renseignements généraux – 29
- Manifestation d'intérêt pour un cours – 25
- Recommandation d'offrir un cours d'éducation technologique – 22
- Exigences liées à une qualification – 13
- Processus d'inscription à un cours – 10
- Recommandation d'offrir un cours – 5
- Disponibilité d'un cours en ligne et en personne – 3
- Quand et où suivre un cours spécifique – 3
- Recommandation d'un cours à un fournisseur spécifique – 2
- Recommandation d'offrir un cours en français – 2
- Rétroaction sur un cours – 1
- Équivalence – 1

Cours menant à une QA les plus recherchés

- Mathematics – 9
- Teaching English Language Learners – 6
- Hairstyling and Aesthetics, Grades 11 and 12 – 5
- Computer Technology, Grades 11 and 12 – 4
- Teaching Students Who Are Deafblind – 4
- Construction Technology, Grades 11 and 12 – 4
- American Sign Language as a Second Language – 3
- Guidance and Career Education – 3
- Health Care, Grades 11 and 12 – 3
- Science, General – 3



Enquêtes et conduite professionnelle

Origine des nouvelles préoccupations

Description	T1 2025	T1 2024
• Membres du public	155	144
○ Secrétaire d'un conseil scolaire – évaluation du rendement du personnel enseignant (fait partie des plaintes publiques) ³	3	1
• Membres de l'Ordre	24	22
• Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeur)	180	130
• Ministre de l'Éducation	0	0
Total (nouvelles préoccupations)	359	296
• Dossiers résolus par l'Unité du traitement des préoccupations initiales ⁴	213	154
○ Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	11	10
• Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ⁵	277	201
• Dossiers actifs	106	177
Fonds pour thérapie et consultations		
• Nouvelles demandes	7	0
• Demandes approuvées	7	0
• Demandes refusées	0	0
• Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	0	3

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025, l'Unité du traitement des préoccupations initiales a reçu environ 175 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. Les normes de service prévoient que les messages vocaux doivent être retournés le jour même de leur réception et que les courriels doivent être traités dans les trois jours ouvrables. Les volumes élevés ont rendu cette tâche difficile, mais à la fin de la période couverte par le rapport, l'Unité du traitement des préoccupations initiales a respecté ces normes dans la plupart des cas.

³ Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante.

⁴ L'Ordre peut avoir reçu un certain nombre des dossiers dans la catégorie «Résolus par l'Unité du traitement des préoccupations initiales» dans ce tableau dans une période de déclaration précédente. Ainsi, le nombre d'affaires résolues ou closes pendant une période de déclaration n'est pas égal au nombre de nouveaux dossiers reçus pendant la même période.

⁵ L'Ordre peut avoir reçu un certain nombre des dossiers dans la catégorie «Transmis à l'Unité des enquêtes» dans ce tableau dans une période de déclaration précédente. Ainsi, le nombre d'affaires résolues ou closes pendant une période de déclaration n'est pas égal au nombre de nouveaux dossiers reçus pendant la même période.



En plus de répondre aux préoccupations par téléphone et par courriel, l'Unité a traité 490 préoccupations et avis officiels d'employeurs du 1^{er} janvier au 31 mars 2025. Voici les délais de traitement de ces dossiers :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 339

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 34

Dossiers traités en plus de 60 jours – 117

Statistiques sur les enquêtes⁶

Affaires classées	T1 2025	T1 2024
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a) ou du paragraphe 26 (9)	15	16
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	0	0
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	15	4
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	5	7
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	8	5
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	16	8
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	6	8
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	9	4
Questions non renvoyées et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	25	21
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ni de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	7	8
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	4	2
Engagement d'ordre médical	0	1
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	0
Démission administrative 26 (5) d)	1	0
Règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	25	25
Cours en vertu du sous-alinéa 26 (5) d) (ii)	0	1
Total	136	110

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au premier trimestre de 2025, 17 dossiers ont été abandonnés ou retirés.

⁶ Le nombre de résolutions ne correspond pas au nombre de dossiers examinés, car il peut y avoir plus d'une résolution pour certains dossiers. En outre, certaines des affaires dont un sous-comité est saisi peuvent ne pas encore avoir de résolutions définitives.



Politique, gouvernance et tribunaux

Appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il examine les demandes de réexamen du dossier des postulants qui n'ont pas obtenu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre ou dont le certificat de qualification et d'inscription a été assorti de conditions ou de restrictions, et rend des décisions à ce sujet.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025, les sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis sept fois et ont entendu 10 affaires. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au cours du premier trimestre de 2025 et pour la même période en 2024 :

Appel des inscriptions (T1)

Demandes d'examen reçues

- 2025 : 10
- 2024 : 11

Décisions rendues

- 2025 : 9
- 2024 : 11

Tribunaux

Décisions du comité de discipline

Le tableau suivant montre les décisions de sous-comités rendues dans le cadre de 17 audiences disciplinaires conclues pendant le premier trimestre de 2025 (soit du 1^{er} janvier au 31 mars 2025), y compris les avis de renvoi, c.-à-d. les affaires classées sans tenir d'audience, ainsi qu'une motion sur une question constitutionnelle. Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

Décisions du comité de discipline

1^{er} janvier au 31 mars 2025 (T1)

- Révocation : 12
- Suspension : 1
- Réprimande : 1
- Annulation – démission : 1
- Conditions ou restrictions : 0
- Avis d'audience retiré : 1
- Non coupable : 0
- Remise en vigueur refusée : 0
- Remise en vigueur acceptée : 0
- Autre : 1



Décisions du comité d'aptitude professionnelle

Aucune audience relative à l'aptitude professionnelle n'a eu lieu au cours du premier trimestre de 2025.

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Le nombre de dossiers d'audience ouverts du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle était de 84 à la fin du premier trimestre (c.-à-d. au 31 mars 2025). Il s'agit d'une augmentation de 17 % par rapport au nombre de dossiers d'audiences ouverts à la fin du premier trimestre de 2024 (c.-à-d. 72 dossiers ouverts au 31 mars 2024). Les deux comités notent une tendance continue en matière de croissance du nombre d'affaires contestées et de diminution d'affaires non contestées.

Communications

Médias sociaux

La présence globale de l'Ordre sur les médias sociaux a continué de croître au cours du premier trimestre de 2025. Pendant cette période, le nombre total de nos abonnés a augmenté de 1 % (669) comparativement au quatrième trimestre de 2024, pour un total de 65 753.

Demandes de renseignements et réponses via les réseaux sociaux

Du 1^{er} janvier au 31 mars, le nombre total de demandes de renseignements reçues sur les médias sociaux a diminué de 30,1 % (156), passant de 519 au quatrième trimestre de 2024 à 363 au premier trimestre de 2025.

Infolettres de l'Ordre

Le personnel développe le contenu, assure la distribution et suit et analyse les données relatives à la consultation de nos infolettres numériques, *Des nouvelles de l'Ordre* (envoyée aux membres et aux postulants tous les mois) et *La Norme* (destinée au public et envoyée tous les trimestres). Le taux d'ouverture des deux infolettres atteint ou dépasse régulièrement le taux d'ouverture moyen du secteur de l'éducation (23 %), ce qui témoigne d'un fort engagement de la part des publics.

Des nouvelles de l'Ordre (infolettre mensuelle)

Au premier trimestre de 2025, les taux d'ouverture se sont établis à 39 % pour la version française et à 44 % pour la version anglaise.

Les articles les plus lus au cours du premier trimestre sont les suivants :

Anglais

- Janvier : Final reminder: Math Proficiency Test certification requirement
- Février : The Math Proficiency Test certification requirement is in effect
- Mars : Reminder: Keep your contact information current

Français

- Janvier : Dernier rappel : Test de compétences en mathématiques
- Février : L'exigence du Test de compétences en mathématiques est entrée en vigueur



- Mars : Tenez vos coordonnées à jour

La Norme (infolettre trimestrielle)

Au premier trimestre de 2025, les taux d'ouverture se sont établis à 51 % pour la version française et à 44 % pour la version anglaise.